Procès Verbal d'AG d'approbation des comptes annuels de la SARL ABI04

Procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 30 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le 30 juin à 16h30 heures, le gérant de la SARL ABI04, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, dont le siège social est situé au 11-13 Rue Marie et Robert Dubois 78200 Mantes La Jolie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 878 024 421 00017,a établie au siège social ce qui suit :

L'assemblée est présidée par Madame Sadhana Jegatheeswran en qualité de gérant et d'associé :

Le président constate que sont présents :

- Monsieur Satkunam Akalijan détenant 125 parts
- Monsieur Satkunam Achchuthan détenant 250 parts
- Elle-même détenant 125 Parts

Soit au total 3 associés totalisant 500 parts

Le Président déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- lecture du rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- approbation des comptes et affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la gérance et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, et donne à la gérance quitus de sa gestion.

S.A S.J S.A

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'Assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaitre un bénéfice net d'impôt sur les sociétés de 1.745 euros faisant passer le report à nouveau de -33.120€ à -31.374€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOUTION

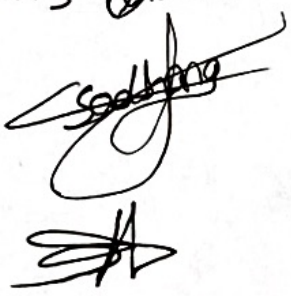
Tous pouvoirs sont donnés à Madame Sadhana Jegatheeswran pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Signatures : S.



Fait en 4 exemplaires originaux
1 pour chaque associé
1 Pour la société
1 Pour le Greffe